

Baisse des coûts pour la majorité des clients en approvisionnement de base

Prix de l'électricité en 2018 avec modifications des tarifs d'utilisation du réseau et de l'énergie

Saint-Imier, le 31 août 2017

La Goule tient compte des changements survenus dans l'environnement énergétique et réduit la différence entre le haut et le bas tarif pour la majorité de ses tarifs énergétiques à partir de l'année prochaine. Par ailleurs, les tarifs d'utilisation du réseau baissent. Ainsi, les ajustements des prix de l'énergie et des tarifs d'utilisation du réseau entraînent une baisse des coûts pour la plupart des clients.



Jusqu'ici, la structure des prix de l'énergie se distinguait par les fortes différences entre les phases de haut tarif le jour et les phases de bas tarif la nuit. Des incitations avaient ainsi été mises en place pour décaler une partie de la consommation d'électricité vers la soirée et la nuit, périodes pendant lesquelles la demande était moins importante. Avec le développement des énergies renouvelables, notamment solaires et éoliennes, la production d'électricité est plus élevée en cours de journée (solaire) ou n'est prévisible qu'à très court terme (éolienne). Compte tenu de cette situation, il n'est plus indiqué de maintenir une telle différence entre le tarif bas la nuit et le tarif élevé le jour.



La Goule a donc décidé de diminuer son haut tarif et d'augmenter son bas tarif afin de réduire cet écart de prix. Combinés à la réduction des tarifs d'utilisation du réseau liée à des coûts moins élevés, ces ajustements diminuent les coûts pour la majorité des clients. Chez les clients consommant une grande partie de leur électricité pendant la nuit ou utilisant un chauffage électrique, ce rapprochement entre le bas et le haut tarif entraîne en revanche une hausse des coûts. L'incidence des ajustements dépendra au cas par cas du type de tarif et de la consommation individuelle.

D'après la nouvelle loi sur l'énergie approuvée le 21 mai par le peuple suisse, la taxe d'encouragement¹ visant à développer les énergies renouvelables et s'élevant actuellement à 1,5 ct./kWh atteindra tout au plus les 2,3 ct./kWh. Le montant pour 2018 est actuellement encore en suspens et sera défini par le Conseil fédéral à l'automne.

Pour de plus amples informations sur les tarifs de l'électricité de La Goule en 2018, veuillez consulter <http://www.lagoule.ch/>

¹ La taxe d'encouragement légale est prélevée avec le supplément sur les coûts de transport (selon l'Art. 35 LEnE, entrée en vigueur le 1.1.2018). La taxe comprend entre autres la rétribution du courant injecté servant à encourager les énergies renouvelables.